

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00646

Numéro SIREN : 411 062 854

Nom ou dénomination : A VOS MARQUES DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/021364

A VOS MARQUES DIFFUSION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 32.000 Euros
Siège social : SAINT BONNET DE MURE (69720)
104 Route Nationale 6

411 062 854 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le trente et un Mai,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au
siège social, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Pascale FERNANDEZ,
Gérante.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Madame Pascale FERNANDEZ Propriétaire de	275 parts
- Monsieur Sébastien FERNANDEZ Propriétaire de	75 parts
- Madame Roxane MARTINEZ Propriétaire de	75 parts
- Monsieur Rudy FERNANDEZ Propriétaire de	75 parts
Soit un total de	500 parts

La Présidente ayant constaté que tous les associés sont présents ou représentés,
déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la
majorité requise par la loi.

DS
MPF

DS
FS

DS
MRM

DS
FR

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la société.
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.
- Fixation du siège de la liquidation.
- Pouvoirs à conférer.

Il est déposé sur le bureau et mis à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport à l'assemblée générale,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis il est rappelé que ces documents ont été adressés à l'associée non gérante, quinze jours avant la date de l'Assemblée.

Lecture en est ensuite donnée.

Ces lectures terminées et après une brève discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, prononce, par anticipation, la dissolution de la société « A VOS MARQUES DIFFUSION » à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 et suivants du code de commerce.

Conformément à la loi, la société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

Cette mention, ainsi que le nom du Liquidateur, devra figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

^{DS}
MPP

^{DS}
FS

^{DS}
MRM

^{DS}
FR

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme comme liquidateur pour la durée de la liquidation :

- Madame Pascale FERNANDEZ demeurant à ROCHE (38090) chemin de la Croix.

Les obligations et pouvoirs de Madame Pascale FERNANDEZ seront ceux définis par la loi et les statuts de la société « A VOS MARQUES DIFFUSION ».

En conséquence, les fonctions de gérante de Madame Pascale FERNANDEZ prennent fin à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer le siège de la liquidation au siège social de la société « A VOS MARQUES DIFFUSION ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au liquidateur ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents ou représentés.

DocuSigned by:  FE7F2684A5144B0...	DocuSigned by:  5521AA729856475...	DocuSigned by:  EE1BB4658D624FF...	DocuSigned by:  BFA05CFBE63D4C5...
--	--	---	--